

Compte rendu Commission CVEC Crous 9 février 2023

PARTICIPANTS

Membres représentant les étudiants	
Constance BRISSEAU	Vice-présidente étudiant du CROUS
Mathéo AURE	Elu au CA CROUS
Mory DIABATE	Elu au CA CROUS
Adrien MASLET	Vice-président étudiant de l'Université d'Angers
Lucas CHESNOT	Vice-président étudiant de l'Université du Mans

Membres représentant les établissements et les personnalités extérieures	
Laurent BORDET	Vice-président Vie des campus de l'Université d'Angers
Sylvain DURAND (excusé)	Vice-président formation et vie universitaire de l'Université du Mans
Julie MORÈRE	Vice-présidente Vie des campus de l'Université de Nantes
Françoise PÉRÈS	Cheffe de la division de l'enseignement supérieur, représentant le Rectorat de Nantes
Catherine GUILLAUMÉ	Directrice IFSI Cholet, représentante des IFSI
Christophe ROUVRAIS	Directeur de l'Ecole Supérieure Angevine d'Informatique et Productique (ESAIP), représentant les EESPIG
Marilyn FABING	Déléguée à la vie du CFA au CNAM Pays de la Loire, représentant les établissements non-affectataires
Isabelle ESNAULT	Directrice Campus Eduservices, représentant les établissements non-affectataires

Membres représentant le Crous	
Hervé AMIARD	Directeur général du Crous
Jean-Jacques AUDUREAU	Directeur de la vie étudiante et de l'hébergement
Claire BONNET	Gestionnaire CVEC – DVE
Marie-Lydie AH-YONE	Directrice du Pôle hébergement Fresche Blanc Nantes
Pauline BASLÉ	Responsable du service culturel
Sophie FLEURY	Conseillère technique - Responsable du service social par intérim
Valérie GENNEVEE	Directrice des sites Angers-Laval-Le Mans
Alexandre HELIGON	Responsable du service communication
Delphine JOURDAINE (excusée)	Directrice du Pôle hébergement Le Mans
Xavier PORCHERET	Directeur de la restauration

1. POINT FINANCIER DES CREDITS CVEC

RECETTES

Quote-part 2018-2019	1 069 438 €
Quote-part 2019-2020	1 124 348 €
Quote-part 2020-2021	1 159 890 €
Quote-part 2021-2022	1 221 152 €
Quote-part 2022-2023 (90 % 2021/2022)	1 099 036 €
Total des crédits ouverts	5 673 864 €

DEPENSES

Commission 2019 (1 commission)	831 299 €
Commissions 2020 (3 commissions)	1 374 562 €
Commissions 2021 (2 commissions)	1 090 880 €
Commission 2022 (3 commissions)	1 679 507 €
Abandon projets-diminution de dépenses (<i>compte tenu des dernières régularisations des projets antérieurs</i>)	- 428 966 €
Total des dépenses engagées au 9 février 2023	4 547 282 €
Crédits disponibles au 9 février 2023	1 126 582 €

Depuis la mise en place de la CVEC, neuf commissions CVEC ont été organisées au sein du Crous de Nantes. Au total, ce sont 363 projets qui ont été financés sur les 580 projets présentés.

2. CALENDRIER PREVISIONNEL DES PROJETS ET DELAI DE RECEPTION DES BILANS FINANCIERS

En préambule, une attention est portée sur les calendriers de réalisation des projets. Il est constaté qu'un certain nombre de projets validés en commission ne respectent pas le calendrier initialement présenté. La rédaction des conventions de financement s'appuie sur les périodes de réalisation annoncées lors du dépôt de la demande. La fin de la crise sanitaire ne permet plus de procéder à la rédaction d'avenant permettant de prolonger la durée de validité d'une convention. Les porteurs de projet sont ainsi invités à respecter le calendrier initialement présenté en commission. Ils peuvent toutefois prévoir dans le calendrier prévisionnel un délai de réalisation plus long afin d'anticiper les possibles retards de réalisation.

Il est également rappelé lors de la commission que les bilans financiers doivent être réceptionnés au plus tard, trois mois après l'expiration de la convention. A ce jour, plusieurs établissements ne respectent pas ces délais malgré les relances du CROUS. Ainsi, il est décidé qu'en l'absence de bilan financier réceptionné dans les délais fixés, le solde de la subvention accordé ne sera pas versé.

3. ETUDE ET VALIDATION DES PROJETS

2.1. Nombre de dossiers déposés

87 projets sont présentés pour la commission du 9 février 2023 :

- ★ 14 projets au titre des associations étudiantes ;
- ★ 45 projets au titre des établissements non bénéficiaires du produit de la CVEC ;
- ★ 20 projets au titre des établissements bénéficiaires du produit de la CVEC ;
- ★ 8 projets au titre du CROUS, établissement bénéficiaire du produit de la CVEC.

Le montant total des dossiers déposés représente 5 080 461.05 € et la part Crous sollicitée 832 293,98 €.

Total des projets	Commission du 09/02/2023		
	Nombre de dossiers	Montant des projets	Part Crous sollicitée
Associations étudiantes	14	334 808,51 €	184 344,64 €
Non bénéficiaires	45	338 018,78 €	278 614,85 €
Bénéficiaires	20	4 242 533,04 €	239 233,77 €
Crous	8	165 100,72 €	130 100,72 €
Total	87	5 080 461,05 €	832 293,98 €

2.2. Répartition des crédits disponibles

a) Rappel des règles

La demande de financement sur la quote-part CVEC du CROUS, déposée auprès de la commission du CROUS par les établissements, ne doit pas dépasser la somme de 80 000 € par projet présenté.

Les projets des établissements non bénéficiaires peuvent être financés à 100 % sur la part Crous.

Les projets des établissements bénéficiaires peuvent être financés à hauteur de 50 % maximum.

Les projets des associations étudiantes qui dépendent d'un établissement bénéficiaire doivent être cofinancés par ce dernier.

Tout projet présenté doit entrer dans le cadre réglementaire de la CVEC.

Un pourcentage du montant de la quote-part disponible est attribué pour chaque catégorie d'établissement :

- ★ 25 % de la quote-part aux établissements non bénéficiaires ;
- ★ 30 % de la quote-part au Crous ;
- ★ 45 % de la quote-part aux établissements bénéficiaires.

Il est présenté en début de séance le montant disponible pour chaque catégorie d'établissement.

Répartition crédits	Etablissements non bénéficiaires (25%)	Etablissements bénéficiaires (45 %)	CROUS (30%)
Crédits disponibles au 09/02/2023 (1 126 582 €)	281 645 €	506 962 €	337 975 €

b) Avis émis en séance

La commission a validé **79 projets** pour un montant total de **622 626,43 €** selon la répartition indiquée dans le tableau ci-après.

★ Associations étudiantes

12 projets ont été retenus pour un montant de **168 794,64 €** (somme utilisée sur la quote-part CROUS).

★ Etablissements non bénéficiaires

40 projets ont été retenus pour un montant total de **171 661,85€**.

★ Etablissements bénéficiaires

19 projets ont été retenus pour un montant total de **152 069,22 €**.

★ CROUS

8 projets ont été retenus pour un montant total de **130 100,72 €**.

La programmation des 79 projets financés par la quote-part de la CVEC du Crous pour un montant total de 622 626,43 € sera présentée au conseil d'administration du Crous du 13 mars 2023 pour approbation.

Etablissement	Nombre de projets validés	Montant attribué
Associations étudiantes		
Bureau des Sports ISMANS	1	1 687,90 €
L'Asso'ciale	1	5 207 €
Ligue du Sport Universitaire	2	136 900 €
Angers Comedy Club	1	1 200 €
BDE Centrale Nantes	2	2 220 €
BDE ESEO	2	14 779,74 €
BDE Green Wave	1	150 €
IGEM Nantes Université	1	6 000 €
PEGAZH	1	650 €
Sous-total 1	12	168 794,64 €
Etablissements non bénéficiaires du produit de la CVEC		
ARIFTS	2	35 367,50 €
Campus Eductive	4	3 255,26 €
CESI Le Mans	1	394,92 €
CESI Saint Nazaire	2	1 078,65 €
CNAM	1	5 893,60 €
Compagnie de Formation	4	18 252,71 €
Ecoles Créatives Nantes	2	1 860,29 €
EEGP	2	10 378,90 €
ESPL	1	14 421,19 €
ESUP	4	5 441,85 €
GIE GMI	1	420 €
IFSI Châteaubriant	4	13 070,60 €
IFSI Cholet	1	7 287,30 €
IFSI La Flèche	1	8 942,86 €
IFSI Le Mans	3	14 767,96 €
ISEG	3	5 546,66 €
ISMANS	1	1 881,60 €
ISME	3	23 400 €
Sous-total 2	40	171 661,85€
Etablissements bénéficiaires du produit de la CVEC		
Beaux-Arts	2	6 997,45 €
Ecole Audencia	2	10 300 €
ENSA	1	973,02 €
ICAM	1	10 560 €
ISTOM	2	1 500 €
Nantes Université	1	40 000 €
ONIRIS	3	8 390 €
Université d'Angers	2	15 820,75 €

Université du Mans	5	57 528 €
Sous-total 3	19	152 069,22 €
CROUS	8	130 100,72 €
Total général	79	622 626,43 €

c) Explication des avis négatifs ou de la réduction du montant demandé émis en séance

Sont mentionnées ci-après les principales raisons ayant conduit à refuser le financement de certains projets, sans que cela remette en cause leur pertinence par ailleurs.

Projets ne relevant pas directement de la CVEC

- **RADIE** : Projet de voyage des étudiants aux Pays-Bas à caractère pédagogique qui ne relève pas de la CVEC.
- **Ecoles Créatives Nantes** : Le projet relatif au développement de l'accessibilité numérique ne relève pas de la CVEC car il a pour objectif de rémunérer un tuteur pédagogique afin d'accompagner les étudiants dans le cadre de leurs études au sein de l'établissement.

Sont mentionnées ci-après les raisons qui ont conduit à réduire la somme accordée par rapport à la somme demandée :

- **BDE Centrale Nantes** : Projet « Challenge Nautique du Némou ». L'association étudiante dépend d'un établissement bénéficiaire du produit de la CVEC. Selon les critères d'attribution de la commission CVEC CROUS, un cofinancement de l'établissement est nécessaire.
- **BDE Green Wave** : L'association étudiante dépend d'un établissement bénéficiaire du produit de la CVEC. Selon les critères d'attribution de la commission CVEC CROUS, un cofinancement de l'établissement est nécessaire.
- **Beaux-Arts et ISTOM** : Les financements doivent respecter les critères d'attribution (50 % du montant total du projet peut être financé au maximum dans la limite de 80 000 euros par projet.)
- **Université du Mans** : Projet « Améliorer la communication du Centre de Santé Universitaire ». Cette demande de financement a suscité un débat sur le financement ou non au titre de la CVEC des projets de communication à destination des étudiants. Au titre de ce projet, l'établissement souhaite rénover notamment son site intranet et rémunérer un stagiaire afin de cibler les attentes en matière d'information sur la promotion en santé. Pour rappel, la CVEC n'a pas vocation à financer la communication et la promotion de l'établissement. Ainsi, la commission CVEC ne peut retenir les dépenses associées au financement d'un stagiaire et décide de s'aligner sur la position de l'ARS, en accordant une subvention d'un montant de 1 534 €.

Cas particuliers :

- **Association Nantes Sport Université** : Le projet concerne peu d'étudiants pour un budget conséquent.
- **IGEM Nantes Université** : Le financement de 6000 € est accordé uniquement au titre de la prévention et d'actions de promotions autour de la santé. La commission CVEC CROUS ne peut participer à l'inscription aux concours scientifiques qui ont un caractère pédagogique et qui concernent peu d'étudiants.
- **Campus Eductive** : Projet « Gestion du stress et confiance en soi ». Les membres émettent un avis favorable à ce projet en souhaitant toutefois connaître les critères de sélection des participants et la motivation à limiter le nombre de places.
- **EEGP** : Projet « Achat matériel Photos ». Ce projet est achevé depuis fin janvier. Seuls les projets non achevés lors de la commission peuvent être présentés en séance.

▪ **ESPL :**

- « Installation de 4 frigos connectés offrant une alimentation saine et équilibrée » : L'ESPL se situe sur un secteur géographique où l'offre de restauration CROUS est suffisamment disponible à proximité. De plus, la location de ces 4 frigos connectés est coûteuse et porte sur une durée importante.
- « Installation de bornes de recharge électrique pour vélos et trottinettes » : cette solution de mobilité est gérée par un prestataire angevin. Le financement de cette installation n'atténuera pas le montant de l'adhésion aux étudiants (abonnement mensuel) pour pouvoir utiliser les bornes de recharge.
- « Bornes Everclean » : Ce projet a déjà été financé lors de la commission de juin 2020 sous réserve que l'établissement procède à l'achat du matériel et cesse la location. Cette nouvelle demande concerne le renouvellement de la location du matériel.

- **Nantes Université :** Projet « Rénovation de la Halle des Sports (SUAPS). La commission CVEC pourra analyser la demande de financement lorsque le montage financier relatif à la phase de travaux sera finalisé. La commission CVEC ne peut financer l'étude programmatique.

3. REMARQUES ET DECISIONS

Le solde disponible reporté à la prochaine commission est d'un montant de 503 956 €.

Il est présenté ci-dessous le montant disponible pour chaque catégorie d'établissement lors de la prochaine commission :

Répartition crédits	Etablissements non bénéficiaires (25 %)	Etablissements bénéficiaires (45 %)	CROUS (30%)
Crédits disponibles au 09/02/2023 (1 126 582 €)	281 645 €	506 962 €	337 975 €
Crédits accordés le 09/02/2023	171 661,85 €	152 069,22 €	130 100,72 € (CROUS) + 168 794,64 € (associations étudiantes)
Crédits disponibles juin 2023	109 983,15 €	354 892,78 €	39 079,64 €

Le nouvel appel à projets est désormais disponible sur le nouveau site internet du CROUS de Nantes à partir du lien suivant :

[Le Crous de Nantes accompagne vos projets CVEC.](#)

PROCHAINE COMMISSION CVEC : MERCREDI 7 JUIN 2023

ANNEXES

- Synthèse et récapitulatif des avis rendus par la commission CVEC du Crous du 9 février 2023.

Signé électroniquement par : Hervé Amiard
 Date de signature : 14/02/2023
 Qualité : Direction générale
 Hervé AMIARD